

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M^r: DE V.

N^o XXXII.

Août 1790.

Dimanche 8.

Séance du Vendredi 30. Juillet.

Mr. Rzewuski, Nonce de Podolie, Pour satisfaire à la volonté des Etats, fit lecture de son rapport touchant les troupes qu'il a passé en revue. Tout ce que contient ce rapport, & ce qu'il ajouta à ce sujet, diffère peu de ce que nous en avons dit dans la séance précédente; ainsi nous ne croyons pas nécessaire de nous étendre d'avantage sur cette matière.

Après cette lecture, il a été enjoint à la Commission de guerre, & aux Notaires de Camp de la couronne & de Lithuanie, qu'ils siégeroient dans cette même Commission où ils auront voix & donneront leur avis; ce qu'on a jugé essentiel, pour avoir tous les éclaircissements suffisants sur l'état de l'armée, lorsque la revue entière en sera faite.

(4)

Les Députés chargés d'examiner le Département de la guerre, ont reçu l'injonction de faire l'examen des travaux de cette Commission depuis deux ans, & d'en rendre ensuite compte aux Etats.

Mr. Dluski, Nonce de Lublin, ayant pris la parole observa, que l'impôt affecté sur tous les Bestiaux tués, dont les peaux doivent être données au Trésor de la République, non seulement est très à charge aux citoyens, mais en outre que le produit qu'on en retire n'est pas aussi considérable qu'on l'avait espéré; il proposa donc de changer la perception de cet impôt, en établissant qu'il soit payé en argent. Le Nonce de Lublin remis un plan sur cet objet, qui fut lu, après quoi mis en délibération.

Séance du Lundi 2. Août.

Mr. le grand Chancelier de la Couronne annonça, que la Députation des affaires étrangères avoit des choses importantes à communiquer aux Etats; les Arbitres se retirerent aussitôt; & toute cette Seance s'est tenue à huis-clos. Nous ne pouvons donc rien dire de positif sur ce qu'on y a fait; nous répétrons simplement ce que le public en a dit: que les Etats ont ratifié un traité d'alliance conclu à Constantinople, par notre Ministre, entre la Porte Ottomane & notre République; & que sur le champ un courrier est parti pour porter cette ratification.

Séance du Mardi 3.

Sur des plaintes portées par Mr. Jezier-
ski Castellan de Lukow, à l'occasion de dom-
mages qu'un de ses voisins a causé dans ses
biens, l'avis unanime de la Chambre a été
que Mr. le Marechal de la Diète, autorisé
par les Etats, écrivit une lettre à la Com-
mission Palatinale du lieu, afin que celle-ci
veilla à la réparation des dits dommages;
les difficultés de cette nature qui survien-
dront entre des possesseurs de terres limitro-
phes, seront jugees désormais dans les Tri-
bunaux compétants.

Il fut ensuite question d'une fondation,
affectée sur certaines terres, en faveur des
Invalides, & dont la destination n'etoit pas
remplie; on proposa à cet effet que la Com-
mission du Trésor mit ces biens en serme
pour 50. ans, au plus offrant enchérisseur, &
que les revenus en soient employés à l'en-
tretien des Invalides. Quelqu'un observa que
cet objet avoit déjà été recherché, & qu'on
reconnut alors que l'intention du fondateur
étoit rempli; on ajouta encore, que, comme
d'ailleurs les Commissions palatinale ont eu
l'injonction de prendre connoissance de toutes
les fondations, elles ne manqueront point,
cès qu'elles en seront instruites, d'en faire
part aux Etats.

Le Secrétaire de la Diète fit lecture du projet, mentionné dans la séance du Lundi, sur l'échange de l'impôt des peaux en argent. Quoique les avis furent partagés à ce sujet, on se réunit cependant pour convenir que l'un comme l'autre de ces moyens étoient également onéreux au public; qu'il falloit renier aux Commissions du Trésor le soin de mieux examiner laquelle des deux manières de payer cet impôt seroit d'un côté plus avantageux à l'état, & de l'autre moins à charge aux citoyens: cet examen a chevé, elles présenteront leur opinion à la Chambre.

Mr. Czacki, Commissaire du Trésor & Député de cette Commission, repréSENTA tous les inconvénients attachés à cet impôt, & proposa de le supprimer.

Séance du Jeudi 5.

Mr. Krasinski, Evêque de Kamieneck, présenta au Roi, ainsi qu'à la Chambre, en qualité de Président de la Députation du gouvernement, le plan d'une nouvelle Constitution, dont la lecture fut aussitôt commencée: mais cette matière étant très étendue, n'a pu être lue aujourd'hui; on en continuera la lecture dans les séances suivantes. Nous insérerons dans nos feuilles un extrait de tous les articles de cette Constitution, dès que la traduction en sera faite.

Vendredi & Samedi on continua de lire le plan mentionné.